## ANNEXE : Tableau de présentation synthétique des variantes

Le soumissionnaire doit fournir ce tableau complété, selon le modèle ci-dessous, lorsqu’il remet une ou des variante(s).

Ce tableau comporte deux colonnes :

dans la première colonne, le soumissionnaire mentionne tous les articles, clauses, sous-clauses et alinéas du cahier des charges (technique et RSE) au titre desquels il propose une variante. Dans le cas ou seule une partie de l’article, la clause, la sous-clause ou l’alinéa est concernée, le soumissionnaire recopie dans cette colonne le texte original correspondant ;

dans la deuxième colonne, le soumissionnaire décrit synthétiquement sa ou ses variantes et renvoie au dossier variante concerné (numéro et/ou nom).

| **ARTICLE, CLAUSE, SOUS CLAUSE, ALINEAS** | **VARIANTE(S)****Description synthétique de la ou des variantes et renvoi vers le dossier concerné (numéro et/ou nom de la variante)** |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |